

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 293

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Hetzel, M. Bazin, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bourgeaux, M. Gosselin, M. Seitlinger, M. Fabrice Brun, M. Cordier, M. Cinieri, M. Descoeur, Mme Louwagie, Mme Anthoine, Mme Dalloz, M. Breton, M. Portier, Mme Frédérique Meunier et M. Viry

ARTICLE 12**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.